



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le mardi 8 juillet 2025 à 20 h, dûment convoquée et tenue selon la loi, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseillère n° 4
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Est absente :

Mme Cindy Paquin, conseillère no n° 5

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière

9341-07-25

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9342-07-25

Constater que l'avis de convocation a été signifié

ATTENDU QUE l'avis de convocation a été signifié par courriel le 4 juillet 2025 aux élus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE chaque élu du conseil municipal de la municipalité de Lorrainville confirme avoir reçu le 4 juillet 2025, les documents pour la séance extraordinaire du 8 juillet 2025.

« Adopté »

9343-07-25

Autoriser l'achat d'une faucheuse

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite continuer l'entretien des fossés de ses rangs;

CONSIDÉRANT QUE la faucheuse que nous avons n'est plus fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour une faucheuse neuve et une usagée;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat d'une faucheuse Kubota neuve au prix de 18 925 \$ selon la soumission obtenue de Knek;

QUE la dépense soit imputée à un compte d'immobilisation financé par le fond d'administration.

« Adopté »

9344-07-25

Octroyer le contrat d'inspection de chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau et de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé le contrat pour la révision du plan d'intervention des conduites d'eaux à Atkins Réalis par la résolution 9302-04-25;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention comprend l'inspection de la chaussée où se trouvent les conduites d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette tâche requiert des services d'ingénierie spécifiques et qu'un appel d'offre sur invitation a été envoyé à quatre (4) fournisseurs de services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de services conformes :

- 8418748 Canada Inc – GiE..... 18 000 \$ avant taxes;
- Groupe Trifide Inc 14 657 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat de d'inspection de chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau et de la chaussée à Groupe Trifide au montant de 14 657 \$ avant les taxes;

QUE la dépense soit affectée au programme de la TECQ 24-28.

« Adopté »

9345-07-25

Octroyer le contrat de remplacement de ponceaux et rechargement dans le chemin des 5^e et 6^e rangs

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a octroyé le contrat de plan et devis et de



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

surveillance pour les travaux du chemin des 5^e et 6^e rangs à NorInfra par la résolution 9321-05-25;

CONSIDÉRANT QUE un appel d'offres public a été publié sur le SEAO pour les travaux remplacement de ponceaux et de rechargement dans le chemin des 5^e et 6^e rangs et que l'ouverture des offres de services a eu lieu le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les quatre (4) offres de services suivantes :

- Construction Girard..... 548 800.97 \$;
- Transport Beaulé470 115.53 \$;
- Dubé Excavation674 058.51 \$;
- Ysys Corporation548 648.19 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat des travaux remplacement de ponceaux et de rechargement dans le chemin des 5^e et 6^e rangs à Transport Beaulé au montant de 470 115.53 \$ incluant les taxes;

QUE la dépense soit affectée au programme PAVL – Redressement et Sécurisation.

« Adopté »

9346-07-25

Modification du modèle de gestion de la sécurité civile à retenir pour la municipalité de Lorrainville

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a soumis à la MRC de Témiscamingue, sa position en lien avec le modèle de gestion de la sécurité civile par la résolution 9310-05-25;

CONSIDÉRANT que la MRCT a procédé à la compilation des décisions municipales et que le rapport révèle une diversité d'orientations, sans consensus clair;

CONSIDÉRANT que chaque conseil municipal est invité, si elles le jugent opportun, à reconsidérer sa position initiale à la lumière des orientations exprimées par les autres municipalités, et à transmettre leur nouvelle position à la MRC afin de permettre l'élaboration d'un modèle d'organisation viable et consensuel à l'échelle du Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville consent à modifier sa position initiale dans une optique de concertation intermunicipale et de cohérence territoriale et statue sur le modèle hybride de la sécurité civile.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

« Adopté »

9347-07-25

Autorisation de signature du bail emphytéotique avec le Festi-Truck

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Lorrainville a autorisé la tenue de l'évènement Festi-Truck du Témiscamingue sur son territoire par la résolution n° 9222-12-24;

CONSIDÉRANT que des modifications et des précisions devaient être apportées au contrat de prêt de terrain de la résolution n° 9264-02-25;

CONSIDÉRANT que les travaux d'arpentage du terrain ont été octroyés par la résolution n° 9339-06-25;

CONSIDÉRANT que la municipalité a consulté un avocat pour la rédaction d'un bail emphytéotique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, après avoir pris connaissances du bail et des modifications qui y ont été apporté, autorise la signature du bail emphytéotique;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Jean Martineau, maire et Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière a signé ledit bail.

« Adopté »

9348-07-25

Autorisation de signature de l'entente particulière relative au paiement des taxes municipal avec le Festi-Truck

CONSIDÉRANT que l'article 16 du bail emphytéotique entre la municipalité de Lorrainville et le Festi-Truck stipule qu'une entente particulière relative au paiement des taxes municipal peut être convenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, après en avoir pris connaissances, autorise la signature de l'entente particulière relative au paiement des taxes municipal ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Jean Martineau, maire et Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière a signé ledit bail.

« Adopté »



9349-07-25



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autorisation de faire une parade de camion pendant les festivités du Festi-Truck

CONSIÉDRANT que le conseil municipal de Lorrainville a reçu une demande du comité du Festi-Truck pour la tenue d'une parade de camions / voitures antiques / tracteurs, etc, dans les rues de la municipalité, soit le dimanche 17 août;

CONSIÉDRANT que le conseil municipal a pris connaissances du tracé de la parade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la tenue de la parade du Festi-Truck le dimanche 17 août 2025.

« Adopté »

9350-07-25

Autoriser la tenue d'un camping temporaire pendant le Festi-Truck 2025

CONSIDÉRANT QUE les 16 et 17 août 2025 se tiendront les festivités du Festi-Truck à Lorrainville;

CONSIDÉRANT QUE il y aura de nombreux festivaliers et que l'organisation souhaite avoir un espace de camping temporaire à offrir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la part du Club VTT du Témiscamingue pour l'organisation et la gestion d'un terrain de camping temporaire pendant le weekend du Festi-Truck;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'utilisation des 2 terrains adjacents au site du Festi-Truck sur la rue de la Gare, soit les lots 6 439 833 et 6 439 840 pour y installer un terrain de camping temporaire pour l'édition 2025 du Festi-Truck;

QUE les terrains pourront être occupés du jeudi 14 août au mardi 19 août 2025;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise que le Club VTT prenne en charge l'organisation et la gestion dudit terrain de camping temporaire, selon les conditions, entre autres, le Club VTT devra :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Assurer en tout temps la sécurité des lieux pendant les six jours d'utilisation des terrains ;
- Détenir une assurance de responsabilité civile couvrant l'ensemble de la période des festivités ;
- Assurer la gestion des matières résiduelles, des toilettes et des eaux usées pendant les six jours d'utilisation des terrains, conformément à la réglementation environnementale en vigueur ;
- Remettre les lieux dans le même état qu'au moment de la prise de possession, et ce, au plus tard le 23 août 2025 ;
- Interdiction d'allumer des feux de camp.

« Adopté »

9351-07-25

Établissement d'une méthode de tarification des terrains municipaux résidentiels et commerciaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lorrainville reçoit régulièrement des demandes pour l'achat de terrain commerciaux et résidentiels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite permettre à l'équipe administrative de calculer les prix des terrains en établissant une méthode de calcul claire et simple;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le prix de ces terrains soit désormais établi comme suit :

- Terrain (fond de terre)6.00 \$ du mètre carré;
- Services 500.00 \$ du mètre linéaire de la façade;

QUE les promesses d'achat signées avant aujourd'hui soit vendue au prix initialement négocié.

« Adopté »

9352-07-25

Autoriser la vente d'un terrain à l'ouest du garage municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre pour un terrain 70 X 60 mètres directement à l'ouest du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente d'un terrain de 70 X 60 mètres à l'ouest du garage municipal à Studio Élégance au montant de 58 000 \$.

Ce montant inclus le terrain et le branchement à l'eau potable et au réseau des eaux usées.

QUE le conseil municipal autorise M. Jean Martineau, maire et Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à signer les documents de la transaction.

« Adopté »

9353-07-25

Autoriser la vente d'un terrain à l'est du garage municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre pour un terrain 94 X 106 mètres directement à l'est du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente d'un terrain de 94 X 106 mètres à l'est du garage municipal à T-Mec au montant de 107 000 \$.

Ce montant inclus le terrain et le branchement à l'eau potable et au réseau des eaux usées.

QUE le conseil municipal autorise M. Jean Martineau, maire et Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à signer les documents de la transaction.

« Adopté »

9354-07-25

Autoriser la vente du lot 6 439 844 situé au 50 rue de la Gare

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre pour l'achat d'un terrain, soit le lot 6 439 844, situé au 50 rue de la Gare;

CONSIDÉRANT que ce lot est résidentiel (Re) et que l'acheteur a été mis au courant des développements de cette rue et de l'emplacement des courses du Festi-Truck;

CONSIDÉRANT que l'acheteur a été mis au courant que le terrain n'était pas desservi par l'eau, ni les égouts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la vente lot 6 439 844, situé au 50 rue de la Gare au montant de 48 000 \$ à M. Daniel Bourgault et M^{me} Kim Leroux.

QUE le conseil municipal autorise M. Jean Martineau, maire et Mme Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière à signer les documents de la transaction.

« Adopté »

9355-07-25

Autoriser l'arpentage d'un nouveau développement résidentiel et commercial

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite procéder à l'aménagement d'un nouveau développement résidentiel et commercial sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des travaux d'arpentage sont nécessaires afin de déterminer les limites des lots, les accès et les infrastructures à planifier;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux est une étape préalable essentielle à la planification et au développement du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la réalisation de travaux d'arpentage pour le nouveau développement résidentiel et commercial, tel que présenté ;

QUE le conseil municipal mandate Guillaume Carrier, arpenteur-géomètre, pour effectuer lesdits travaux, conformément aux tarifs en vigueur de l'entrepreneur ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Mme Edith Lebel à représenter la municipalité et à signer tout document en lien avec le projet ;

QUE les coûts liés à ces travaux soient imputés au poste budgétaire 02-61000-411 Service Arpentage à même le budget de fonctionnement.

« Adopté »

9356-07-25

Octroi d'un contrat pour le nettoyage de fossés – chemins des 5e et 6e rangs

ATTENDU QUE la Municipalité de Lorrainville souhaite procéder au nettoyage des fossés dans les chemins des 5e et 6e rangs sur une distance de 4 kilomètres de chaque côté de la route, pour un total de 8 kilomètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Transport D. Barrette & Fils* pour un montant de 59 000 \$ plus taxes pour la réalisation desdits travaux ;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE la programmation de la TECQ, qui inclus ces travaux, a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Lorrainville octroie le contrat pour le nettoyage des fossés sur une distance de 8 km dans les chemins des 5e et 6e rangs à l'entreprise *Transport D. Barrette & Fils*, pour un montant de 59 000 \$ plus taxes, incluant la location d'une pelle mécanique et de deux camions ;

QUE les dépenses liées à ce projet seront financées par la subvention reçue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

« Adopté »

Octroi d'un contrat pour la construction de la rue de la Gare

REPORTÉ

Période de questions (20 minutes)

Il y a deux (2) personnes dans l'assistance, les sujets sont :

- Budget : comptes budgétaires
 - Ponceaux des rangs
 - Inspection de la chaussée
 - État des rues
 - Bail emphytéotique
 - Autorisation environnementale

La période de questions commence à 20 h 16 pour se terminer à 20 h 36.

9357-07-25

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 37.

« Adopté »


Jean Martineau
Maire
trésorière


Edith Lebel
Directrice générale/greffière-

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

